

Mondialisation : résumé de quatre articles publiés par le Comité Pauvreté et Politique

Nous venons de publier quatre articles sur la mondialisation. Ils forment un tout.

[1 – Souveraineté : l'Elysée est très inquiet](#)

[2 - Perte de souveraineté : par quels mécanismes ?](#)

[3 - Souveraineté et libre échange : seul, un mandat de négociation très précis permet un bon accord](#)

[4 - Cour Internationale d'Arbitrage : les Parlements sous le contrôle des multinationales](#)

Ces articles décrivent la situation catastrophique dans laquelle nous nous trouvons et proposent des pistes pour redresser la situation. Les termes « situation catastrophique » ne sont pas exagérés. La preuve vous en est donnée dans ces quatre articles en particulier par les déclarations qui y sont reproduites. Elles émanent des plus hautes Autorités du monde politique et du monde des affaires.

Le premier article montre qu'au fur et à mesure de la conclusion des accords de libre-échange, la République Française et tous les autres pays membres de l'Union Européenne ont perdu des pans entiers de leur souveraineté qui ont été captés par les plus grandes multinationales. Il va être très difficile de redresser la situation. Bien qu'Einstein ait fait de cette attitude la définition de la folie¹, l'Europe pense qu'il faut au contraire continuer dans le même sens pour améliorer les choses.

Le deuxième article explique par quels mécanismes nous avons perdu cette souveraineté. Il montre que ce résultat ne tient pas tant aux décisions libérales des Chefs d'Etats (qui sont décrites dans l'article) qu'au fait qu'elles ont été mises en place sans aucune précaution. Libéraliser la planète sans changer préalablement l'assiette des impôts des entreprises, sans exiger des contreparties sanctionnables, sans prévoir des bilans à date, le tout en laissant les conséquences financières des délocalisations et du chômage à la charge des contribuables nationaux, ne pouvait que conduire les très grands acteurs économiques à prendre le pouvoir. Ils l'ont fait.

¹ « La folie, c'est de recommencer toujours la même chose et de s'attendre à un résultat différent »

Ils ont même eu le génie de créer des monopoles quasiment impossibles à détruire tout en contraignant les Chefs d'Etats européens à se livrer entre eux une concurrence aussi parfaite que féroce en matière fiscale, sociale et environnementale, concurrence qui les divise, paupérise mécaniquement les populations et enrichit les plus riches.

Le troisième article met le doigt sur un grave dysfonctionnement de l'Europe. Il s'agit des projets de mandats de négociation des accords de libre-échange. Ils sont rédigés dans l'opacité par la Commission européenne, alors que c'est elle qui va ensuite négocier les accords de libre-échange. Elle est évidemment en conflit d'intérêt, puisque sa tâche de négociateur est d'autant plus facilitée que les mandats sont flous. Son intérêt prime donc sur celui des peuples.

C'est pourquoi les mandats fourmillent de formules creuses et de propositions d'une très grande souplesse, si bien qu'à la fin de chaque négociation (toutes sont d'essence ultra libérale), la Commission peut démontrer qu'elle a respecté les termes de son mandat. Les perdants sont les peuples. Quant aux chefs d'Etats, ils sont devenus tellement individualistes (résultat de la concurrence) qu'ils sont incapable de se mettre d'accord sur les amendement à apporter à ces mandats, pas plus que sur une vision commune d'une mondialisation qui serait au service des peuples. Donc ils approuvent.

Ce troisième article prend l'exemple de dispositions qui ne figuraient pas en clair dans le mandat. Il s'agit de l'engagement des Etats Européens de ne plus créer de nouveaux services publics, sauf dans des secteur qui figurent sur une liste qui ne figurait pas dans le projet de Loi de ratification voté par les députés. Cela signifie que les services publics qui n'auront pas été inscrits dans cette liste ne pourront plus être organisés en services publics. Cela vise même ceux qui n'existent pas encore !

Le quatrième et dernier article porte sur le fameux projet de Cour internationale d'arbitrage. Comme démontré dans l'article, ce système de Cour d'arbitrage **transforme les classes moyennes et pauvres en assureurs gratuits des risques pris sur la planète par les grands acteurs économiques, parce qu'ils n'ont pas confiance dans les justices nationales. Or, s'ils n'ont pas confiance, ce qui est leur droit, il leur appartient de négocier avec les grandes compagnies d'assurance un contrat les garantissant des risques encourus et de payer la prime d'assurance.** Le métier d'une entreprise est de prendre des risques calculés et de les assumer pour en recevoir les bénéfices. Pas de mutualiser ses risques sur les peuples.

Sur un plan plus général, il faut également mentionner que si l'UE ou le Canada dénoncent le CETA, celui-ci s'éteint au bout de 180 jours. En revanche, les dispositions du chapitre Huit (services publics, Cour d'arbitrage etc)) **restent en vigueur pendant une durée de 20 ans** après la date d'extinction du CETA. (Article 30.9.2). Ce point majeur ne figurait pas non plus dans le projet de Loi de ratification juillet du CETA qui a été voté par l'Assemblée Nationale. Le vote de l'Assemblée Nationale est éthiquement nul.